

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 27 FEVRIER 2015**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 27 février 2015, à 20h30, sous la présidence de Gilbert Meyssonnier, maire.

Etaient présents : MM. Gilbert Meyssonnier, Joseph Ampilhac, Dominique Charretier, Jean Borie, Hubert Marrel, Jean-Michel Jamon, Patricia Portal-Baptiste, Solange Falgon, Pierre Helleputte, Eric Tauleigne, Michel Tallobre, Suzanne Tourette et Pascal Garnier.

Etaient excusés : Alain Bernard qui avait donné pouvoir à Patricia Portal-Baptiste.

Étaient absents : néant

Secrétaire de séance : Jean Borie a été élu à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Joseph Ampilhac remercie au travers d'un hommage très émouvant à son père, toutes les personnes qui ont témoigné leur sympathie au moment des obsèques.

1. Adoption du procès-verbal de la précédente réunion :

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Délibérations :

Objet : Développement de l'attractivité du centre-bourg : choix de la maîtrise d'oeuvre :

M. le Maire expose au conseil que la commune a reçu 15 offres pour les 3 lots concernant la maîtrise d'oeuvre du projet de développement de l'attractivité du centre-bourg. Après audition de plusieurs bureaux d'études et après analyse des offres effectuée par l'atelier d'urbanisme du Parc Livradois Forez et la commission d'appel d'offres, M. le Maire et les conseillers présents aux auditions font part de leur ressenti sur chacun des bureaux d'études. Après un long échange sur ce projet qui engage le destin de la commune sur le long terme, le conseil décide, après en avoir délibéré, de retenir les bureaux d'études suivants :

- **Lot n°1 : réhabilitation d'une maison de bourg en lieu de vie, d'activités artistiques et commerciales** : Atelier David Fargette du Puy en Velay au taux de rémunération de 7.90% par 12 voix pour, 1 voix contre (JM. Jamon) et 2 abstentions (J.Ampilhac, E. Jacob)
- **Lot n°2 : Constitution d'une réserve foncière** : Bureau d'études Sycomore de Clermont Ferrand pour 27 950€ HT par 8 voix pour, 4 contre (J. Ampilhac, J. Borie, P. Helleputte et M. Tallobre) et 3 abstentions (P. Portal-Baptiste, A. Bernard et E. Jacob)
- **Lot n°3 : Création d'une zone d'habitat individuel** : Bureau d'études Altercité de St Priest en Jarez pour 30 908.25 € HT, décision prise à l'unanimité.

et autorise M. le Maire à signer les marchés sous réserve de l'obtention des financements attendus.

Objet : Friche industrielle rue des Potelleries : plan de gestion de dépollution du site :

M. le Maire rappelle au conseil que la commune envisage l'acquisition de la parcelle B-2514, d'une superficie de 5680m² sise rue des Potelleries en vue d'y réaliser une zone d'habitat individuel. Cette parcelle a supporté dans le passé des activités industrielles de fabrication et de traitement de poteaux en bois par injection de sulfate de cuivre. Il convient donc de s'assurer de la qualité des sols avant de procéder à son acquisition. Dans un premier temps, la commune a confié la réalisation de sondages au bureau d'études Biobasic environnement de Saint Beauzire qui d'après les premières investigations, montrent la mise en évidence de teneurs en cuivre particulièrement élevées sur la partie basse du site ainsi que sur quelques points éparses. Compte tenu de l'impact constaté sur les sols et du changement d'usage projeté (construction de maison d'habitation avec jardins), M. le Maire expose au conseil qu'il convient d'établir un plan de gestion qui permettra de définir les actions à mettre en oeuvre (dépollution, confinement des sources, dispositions constructives...) pour rendre le site compatible avec l'opération d'urbanisme projetée. Il propose au conseil de confier l'établissement du plan de gestion au bureau d'études Biobasic environnement pour 3 250€ HT soit 3 900€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de confier la définition d'un plan de gestion pour la parcelle B-2514 au bureau d'études Biobasic environnement pour 3 250€ HT soit 3 900€ TTC.

Objet : Réseau de chaleur bois : attribution des lots 4 et 5 :

M. le Maire rappelle au conseil que le lot 4 « couverture bac acier – étanchéité » et le lot 5 « serrurerie » avaient été déclarés infructueux lors de l'attribution des autres lots le 10 juillet 2014 ; une nouvelle consultation a donc été engagée pour ces deux lots le 30 janvier 2015. La commune a reçu quatre offres pour le lot 4 et cinq pour le lot 5. L'analyse des offres effectuée par l'équipe de maîtrise d'oeuvre et la commission d'appel d'offres, a permis d'établir un classement des entreprises dont le résultat permet d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

- Lot n°4 *couverture bac acier-étanchéité* : ABC Borne de St Geneys Malifaux pour 62 262.91€ HT

- Lot n°5 serrurerie : Multi Services 43 Gravy de Beaux pour 33 591.60€ HT additionné de l'option correspondant à la motorisation du portail coulissant pour 2 680€ HT soit au total 36 271.60€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- décide d'attribuer les lots aux entreprises tels que définis dans le tableau présenté précédemment ;
- autorise M. le Maire à signer les marchés avec les entreprises ainsi que tout document afférent à cette affaire.

Objet : Mise en valeur du site de la Potence : relevés topographiques et sondages 2015 – convention Concordia :

M. le Maire présente au conseil le projet de mise en valeur raisonnée du site de la Potence qui s'inscrit dans le projet de revitalisation du centre-bourg. L'opération consiste, dans un premier temps, à réaliser des relevés topographiques puis des sondages pour tenter de trouver les niveaux de circulation du château, les éventuels sols et les rapports de niveau. Par la suite, en fonction des découvertes, un chantier de fouilles pourrait être organisé, et à terme le site de la Potence pourrait devenir un lieu de manifestations culturelles (concerts, représentations théâtrales...).

Pour la première phase qui se déroulera du 1^{er} au 20 juin 2015, la Municipalité a fait appel à l'association Concordia en tant que porteuse de projet et à Gérard Dieudonné, ancien archéologue de l'association.

Cette phase estimée à 24 849€ par Concordia comprend les relevés topographiques, les sondages, les frais d'hébergement et d'alimentation des intervenants et des frais administratifs. Les partenaires financiers de l'opération sont :

- le Service Régional d'Archéologie d'Auvergne (DRAC Auvergne),
- le Conseil Général de Haute-Loire,
- le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de Haute-Loire (DRAC Auvergne) : pour le financement des relevés topographiques.

La part revenant à la commune d'Allègre est fonction des montants alloués par les partenaires financiers, néanmoins elle ne devrait pas excéder 4 000€ (non compris la mise à disposition d'un mobil'home au camping).

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de faire réaliser des relevés topographiques et des sondages sur le site de la Potence sous l'égide de l'association Concordia, de demander les subventions les plus larges possibles aux financeurs précités et autorise M. le Maire à signer la convention avec l'association Concordia.

Objet : Chantier de jeunes 2015 : partie basse du charreyron du château et restauration du mur en pierres sèches – convention Concordia :

M. le Maire propose au conseil de reconduire un chantier de jeunes en 2015 afin de restaurer la partie inférieure du charreyron du château en pavage traditionnel actuellement en herbe. La commune participerait à hauteur de 4 000€ pour un chantier dont le coût total se monte à 8 565€.

Par ailleurs, sur la partie supérieure du charreyron réalisée en pavage en 2014, le mur de soutènement constitué en pierres sèches est en mauvais état. Il pourrait être repris sur une longueur de 10 à 12m dans le cadre d'une formation technique proposée par l'association Concordia mais dont le financement serait exclusivement assuré par la commune d'Allègre soit 1 334€. M. le Maire rappelle au conseil que comme chaque année, la commune prendrait à sa charge l'hébergement et la mise à disposition du matériel.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de faire appel à un chantier de jeunes du 05 au 26 août 2015 pour la restauration de la partie basse du charreyron du Château, d'accepter la formation technique proposée par Concordia en mai 2015 pour rebâtir le mur en pierres sèches et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions avec l'association Concordia en charge du dossier.

Les conseillers rappellent que ces chantiers internationaux sont également ouverts à de jeunes locaux. Les personnes intéressées doivent se faire connaître en mairie.

Objet : Création d'une Agence postale communale :

Le conseil municipal décide de surseoir à cette délibération afin de prendre le temps de la réflexion sur un sujet aussi sensible.

Objet : Maison de santé : avenant n°1 au bail de l'ADMR pour restitution d'un local – location à de nouveaux preneurs :

Hubert Marrel, vice-président de la commission développement économique, annonce au conseil que l'ADMR a demandé à se séparer d'un bureau sur les deux qu'elle occupe de façon à alléger son loyer et ses charges mensuelles. Cette demande sera traitée sous la forme d'un avenant au bail conclu avec l'association le 05 mai 2014. Il en résulte que l'ADMR n'occupera plus que 48.37m² contre les 62.58m² actuellement loués ; elle conserve un bureau (13.93m²), une salle de réunion (24.44m²) et salle d'archives (10m²). Son loyer passe de 434€ à 337€ au 1^{er} avril 2015 et ses charges locatives ne représenteront plus que 17% contre 22% actuellement.

M. le Maire annonce au conseil que le local libéré sera loué à compter du 1^{er} avril 2015 à deux praticiennes en médecine douce moyennant un loyer mensuel de 97€ et un volume de charges équivalent à 5% de la surface totale des locaux privatifs occupés.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°1 au bail de l'ADMR et à conclure un bail avec les deux praticiennes en médecine douce à compter du 1^{er} avril 2015.

Objet : Aménagement de l'avenue de la Gare : validation des avenants lots n°1 et n°2 :

Joseph Ampilhac, vice-président de la commission réseaux, expose au conseil qu'il y a lieu de prévoir des avenants sur les marchés des lots suivants :

Lots	Nature des travaux	Entreprises	Marché initial HT	Avenants n°1 HT	Marché ap avenants HT	%
1	Terrassement - réseaux	Sas Chevalier	344 823,50	21 502,76	366 326,26	6,24%
2	Voirie	Sas Chevalier	133 341,95	5 624,12	138 966,07	4,22%
		Total	478 165,45	27 126,88	505 292,33	5,67%

Il donne ensuite les explications des dépassements pour chacun des lots :

Lot 1 : branchements en attente, réseau d'arrosage primaire, tranchée et gaine éclairage public en attente sur le parking des professionnels de santé, reprises eaux usées et eaux pluviales rue du Mont Bar (contre allée)

Lot 2 : Bordure en limite du parking des professionnels de santé et de la scierie, barrières de trottoir, enrobé place de la Gare

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'approuver les avenants aux marchés de travaux de l'aménagement de l'avenue de la Gare tels que précédemment présentés et autorise M. le Maire à les signer.

Objet : Eclairage public : rue Baptiste Marcet, rue du Mont Bar et Montée Saint Martin :

M. le Maire expose au conseil qu'il serait opportun de profiter de l'ouverture de la rue Baptiste Marcet, de la rue du Mont Bar et de la Montée Saint Martin dans le cadre du réseau de chaleur pour enfouir le réseau d'éclairage public. Cette opération permettra de remplacer des lampes vétustes très énergivores et d'embellir ces rues. Le montant des travaux s'élève à 14 248.29€ HT déduction faite de la participation du Syndicat d'énergie (45%).

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'accepter les travaux d'éclairage public ci-avant présentés et d'en confier la réalisation au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire.

Objet : Piste forestière de la Garde : choix du maître d'oeuvre :

Sur proposition de la commission Voirie, décision est prise à l'unanimité, de confier la mission de maîtrise d'œuvre au GPF43 pour la réalisation de la piste forestière de la Garde au taux de 12% du montant HT des travaux.

Objet : Piste forestière de Chaduzias : régularisation de l'emprise du chemin par l'acquisition de la parcelle D-1295 :

Jean Borie, adjoint en charge de la voirie forestière, explique au conseil que la réalisation de la piste forestière de Chaduzias a nécessité de prendre une bande de terrain de 89m² dans la parcelle D-1295 appartenant à l'indivision Villevieille-Margoil. Afin de dédommager les propriétaires, il a été convenu que la commune d'Allègre leur verserait la somme de 1 000€ comprenant :

- L'acquisition des 89m² de terrain
- La part des frais de géomètre payée par les propriétaires soit 399€
- Le dédommagement du préjudice

M. le Maire ajoute que le GPF 43, maître d'œuvre de l'opération et responsable du préjudice au même titre que la commune, versera à celle-ci la somme de 500€.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité, le compromis qui a été trouvé pour dédommager les consorts Villevieille-Margoil et autorise M. le Maire, ou tout adjoint auquel il a donné délégation, à signer l'acte administratif de mutation immobilière qui en découlera.

Objet : PLU : annulation de la mise en révision, passage en procédure de modification :

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 05 décembre 2014, le conseil a prescrit la révision du PLU de la commune approuvé le 07 juin 2013. Or, compte tenu de la lourdeur de la procédure et de son coût, et après avoir consulté l'atelier d'urbanisme du Parc Naturel régional du Livradois Forez et la DDT, M. le Maire annonce au conseil qu'une modification paraît plus adaptée.

La modification consistera à retirer la contrainte de réaliser un commerce au rez-de-chaussée en zone Ue et AUe et à supprimer des emplacements réservés.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'annuler la délibération du 05 décembre 2014 prescrivant la révision du PLU et d'engager une procédure de modification du PLU.

Il précise au conseil que la révision du PLU interviendra très probablement lors de sa mise en cohérence avec le SCOT et le PLUI.

Objet : Admission de créances en non-valeur : budgets eau et assainissement :

M. le Maire propose d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables sur les budgets de l'eau et de l'assainissement compte-tenu de l'échec des recouvrements amiables :

- Budget de l'eau : 1 996.24€
- Budget de l'assainissement : 897.54€

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité, ces admissions de créances en non-valeur.

Objet : Epf-Smaf Auvergne : adhésion de nouvelles communes :

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, donne son accord aux adhésions des collectivités suivantes :

- syndicat intercommunal à vocation unique « Assainissement des Bords de Sioule » (Puy-de-Dôme),
- communauté de communes Entre Allier et Bois Noirs (Puy-de-Dôme),
- commune de Saint Pierre La Bourlhonne (Puy-de-Dôme)

Objet : Service assistance retraite : autorisation de signature d'une convention avec le Centre de gestion :

Décision est prise à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer la convention pour l'établissement des dossiers de retraite CNRACL avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire ainsi que toutes pièces et avenants y afférent.

Objet : Aide à la stérilisation des chats : signature d'une convention avec l'association « Le jardin des chats » :

M. le Maire propose au conseil de signer une convention avec l'association « Le Jardin des Chats » de Saint Christophe sur Dolaizon pour stériliser les chats et chattes dont la population ne cesse de croître sur le territoire de la commune. Plusieurs personnes sensibles à la souffrance animale, ont déjà manifesté leur inquiétude face à ce phénomène et prennent d'ores et déjà un certain nombre d'opérations à leur propre compte.

Le conseil décide à l'unanimité, de voter un budget annuel de 400€ pour la stérilisation des chats et autorise M. le Maire à signer la convention avec l'association « Le Jardin des Chats ».

Il est rappelé que toute personne qui nourrit un chat doit prendre en charge sa stérilisation.

Objet : Location des terrains communaux :

M. le Maire fait connaître au Conseil que le bail des terrains communaux vient à expiration le 24 mars 2015 et qu'il y a lieu de procéder à une nouvelle adjudication pour une durée de trois années qui prendront cours à la date d'adjudication pour se terminer le 24 mars 2018.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'exposé du Maire et décide :

- de procéder à une nouvelle adjudication,
- d'approuver le cahier des charges dressé à cet effet et ci-annexé,
- de fixer la date d'adjudication au dimanche 15 mars 2015, à 10h00, salle de la mairie.

Le Conseil décide de revaloriser les mises à prix de 6 % environ arrondis à l'euro supérieur et désigne MM. Joseph Ampilhac et Hubert Marrel pour assister M. le Maire au cours de cette opération.

3. Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal donnée au Maire :

Location de l'appartement communal 14, rue du Mont Bar : M. le Maire informe le conseil qu'il a donné location de l'appartement situé au-dessus de la Poste au groupe Casino au profit des gérants du Petit Casino d'Allègre à compter du 1^{er} février 2015 moyennant un loyer mensuel de 330€ charges non comprises. Il ajoute qu'il a également signé une convention avec les gérants du Petit Casino pour le remboursement des frais de chauffage (fuel).

Déclarations d'intention d'aliéner : M. le Maire informe le conseil qu'il a été saisi de plusieurs déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il a décidé de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune :

- D-570, D-589, D-605 et D-607 sises Besses ;
- B-534, B-535, B-2384 et B-2386 sises rue du Château
- B-433 sise 16, rue du Parc
- B-798 et B-800 sises 37 rue du Mont Bar

4. Informations sur l'activité de la CCPA :

Joseph Ampilhac fait part au conseil des décisions qui ont été prises lors des réunions communautaires : **CG2D** : par solidarité envers les petites communes, Allègre et Saint Paulien renoncent aux aides du CG2D, l'enveloppe de 77 498€ sera répartie entre les 11 autres communes.

Maison de la jeunesse : en raison de leur mauvaise qualité, l'ensemble des tuiles seront remplacées car la plupart sont cassées générant des fuites dans le bâtiment. Le dommage est pris en charge par l'assurance décennale de l'entreprise.

5. Questions des conseillers et du public :

Néant

6. Informations de la municipalité :

Population de la commune au 1^{er} janvier 2015 : La commune compte 983 habitants (population totale) contre 992 en 2014, soit 9 habitants en moins.

Nettoyage de printemps : la journée consacrée au nettoyage des espaces publics aura lieu le samedi 21 mars à 14h au Centre George Sand ; la population est attendue en nombre pour cette action citoyenne.

Journée de la femme : Dimanche 08 mars à Lissac

Séance levée à 23h30.